



## ***Association Protégeons la Rémigeasse***

**Mairie de Dolus d'Oléron, Place de l'hôtel de Ville 17550 Dolus d'Oléron**

### **Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 20 Juillet 2015.**

**Le 20 Juillet 2015, à 18 heures :** les membres de l'Association Protégeons la Rémigeasse se sont réunis dans la salle des fêtes de Dolus d'Oléron en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Président adressée par courriel ou par courrier déposé dans les boîtes aux lettres.

Il a été établie une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal. Le nombre de présents ou représentés est de 85 membres sur 102 inscrits.

L'Assemblée était présidée par M. NAGEOTTE Jean-Claude, président de l'Association, assisté de Me BOUGNARD Valérie, secrétaire.

Il était assisté de l'ensemble du bureau : M. ERBES Jean-Marc : vice-président ; M. BRUNET Jean-Etienne trésorier et de Me BOUGNARD Valérie, secrétaire de l'Association.

Etait présents :

- M. MASSICOT Pascal, Président de la Communauté des Communes,
- M. PARENT Michel, Conseiller départemental
- M. Grégory GENDRE, Maire de Dolus d'Oléron.

L'Ordre du jour a été rappelé par le Président :

- 1/ Les outils juridiques pour la prévention des risques de submersion.
- 2/ Mise à jour du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN)
- 3/ Mise à jour du Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)
- 4/ Rapport moral
- 5/ Rapport financier et budget prévisionnel
- 6 / Rapport Objectifs / réalisations 2014-2015 et plan d'actions 2015-2016
- 7 / Appel à candidatures pour étoffer l'équipe
- 8/ Adhésion à une fédération des Associations de l'Île d'Oléron
- 9/ Questions diverses

En ouverture de séance, le Président a chaleureusement remercié les personnes présentes pour leur engagement et soutien et particulièrement nos élus qui nous ont fait l'honneur d'assister à notre assemblée.

Pour la facilité de lecture et de compréhension, les questions et réponses ont été regroupées à la fin du point 3 – Mise à jour du PAPI.

### **1/ Les outils juridiques pour la prévention des risques de submersion.**

M. Jean-Marc Erbes nous a montré l'attirail administratif (lois et textes) permettant de mieux gérer les risques d'inondation, dont le nouvel article de loi Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Les objectifs de ces lois et textes étant de mieux définir les responsabilités en matière de protection et d'entretien des digues. Cette responsabilité incombant dorénavant aux collectivités locales. Cet article de loi GEMAPI devant entrer en application le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### **2/ Mise à jour du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN)**

Le Président a :

- précisé la méthode de détermination de la cote de référence définie par les services de l'Etat : Xynthia pour notre secteur = 3,90m d'altitude terrestre (NGF IGN 69)

- montré les différentes cartes présentées aux élus de l'île d'Oléron le 11 et 12 mai 2014 pour consultation.

- La première carte montrant les différentes courbes de niveau de notre secteur. On peut constater que les hauteurs de dunes les plus faibles étant situées dans l'anse de La Perroche et que de plus la largeur du cordon dunaire est aussi très faible.
- La deuxième carte montrant les zones inondables en cas d'aléa Xynthia + 20 cm soit 4,10m pour couvrir un horizon à 20 ans, sachant qu'il n'a pas été tenu compte des différentes protections existantes. L'Etat considérant qu'une digue pouvant céder.
- La troisième carte montrant les zones inondables en cas d'aléa Xynthia + 60 cm soit 4,50m pour couvrir un horizon à 100 ans.

Le Président a fait remarquer que les cartes présentées par l'Etat ne font que reprendre celles émises par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (datant de 2011) et qui avaient été présentées lors de notre assemblée générale de l'année dernière.

Compte-tenu de ces cartes d'aléa, le Président a montré un graphique établissant le nombre d'habitations risquant d'être touchées en cas de submersion, soit 414 habitations situées à une altitude inférieure à 4 m.

### **3/ Mise à jour du Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)**

Le Président a :

- expliqué comment le Plan d'Actions de Prévention des Inondations a été élaboré et mise en place et comment celui-ci était financé (Etat, Région, Département, CDC IO, Mairie). Ce Plan comporte 7 axes dont l'axe 5-3 qui concerne l'étude de la protection des secteurs allant de La Cotinière jusqu'à Avail. Cette étude visant à établir un diagnostic ainsi que l'établissement de plusieurs scénarios de protection.

- fait le bilan des travaux engagés sur notre secteur (réfection des digues de La Perroche et de l'Ecuissière) : actions prévues au Point 7-3 du PAPI,

- fait remarquer que l'enrochement existant allant du parking de La Rémigeasse jusqu'au-delà de l'épi du Grand-Large n'a fait l'objet d'aucun entretien et a été fortement malmené lors de l'hiver 2013-2014 : l'Etat et les collectivités locales ayant obligation d'entretenir les ouvrages existants.

- signalé qu'une étude du cordon dunaire était en cours et devrait être finalisée avant la fin d'année.

- a fait remarquer que la protection idéale n'étant pas évidente et qu'il aurait lieu de faire faire une modélisation de notre secteur de façon à avoir un diagnostic précis et ainsi en déduire la meilleure protection possible.

## **QUESTIONS / REPONSES :**

### **- Quelle est la politique de protection de notre secteur ?**

Les élus nous ont confirmé que :

- les dunes étaient bien prises en compte dans le PAPI comme éléments de protection et susceptibles de bénéficier de travaux subventionnés,
- compte-tenu du nombre important d'habitations risquant d'être impactées en cas de submersion, il était de leur devoir d'en assurer la protection, les travaux seraient faits après une analyse coûts-bénéfices.

### **- Quid des constructions actuelles dont l'altitude est inférieure à 4,10m ? Quid des limitations concernant les constructions nouvelles ?**

Les élus ne pouvant se prononcer tant que le nouveau Plan de Prévention des Risques Naturels n'était officialisé et que le Plan Local d'Urbanisme devrait tenir compte des nouvelles contraintes. Une présentation des nouvelles cartes du PPRN devraient avoir lieu début octobre prochain.

### **- Le PAPI, établi pour les 6 années à venir, ne prend pas en compte la protection de notre secteur ?**

- nos élus nous ont dit qu'en cas d'urgence, les fonds nécessaires seraient dégagés comme cela a été le cas pour la digue de La Perroche.
- Des études sont actuellement en cours et feront l'objet d'avenants au PAPI si nécessaire.

## **4/ Rapport moral**

Le Président a fait un rappel des actions menées au cours de l'année :

- Actions de communication auprès :

- des médias :
  - Presse écrite : Le Littoral, sud-Ouest, Le journal des Propriétaires
  - Presse télévisuelle : FR3 Poitou-Charentes,
  - Radiophonique : Radio Terre Marine
  - Des officiels : Etat, Département, CDC IO,..

- Actions d'information auprès des membres de l'Association : communications régulières d'informations, d'études, ..

- Actions de sensibilisation auprès des habitants de notre secteur

Le Président a d'autre part rappelé que notre action commençait à porter des résultats et qu'il fallait ne pas relâcher nos efforts car l'obtention de notre protection sera longue et difficile.

Le rapport moral est mis au vote et a été adopté à l'unanimité des 85 membres présents et représentés.

## **5/ Rapport financier et budget prévisionnel**

Le Président a présenté le bilan financier 2014-2015 qui fait apparaître un excédent en compte de 1252,02€ : dépenses essentiellement dues aux assurances, frais de fournitures de bureau, déclaration journal officiel,..

Le fait de communiquer par mail nous a permis de réduire considérablement les frais de gestion.

Le budget prévisionnel reprend les principaux postes de dépenses nécessaires au fonctionnement de l'Association : Le budget est mis au vote et a été approuvé à l'unanimité des 85 membres présents et représentés.

## **6 / Rapport Objectifs / réalisations 2014-2015 et plan d'actions 2015-2016**

Le Président a fait le point sur les actions que nous avons prévues pour 2014-2015 (voir comparatif joint dans présentation) et a présenté les actions envisagées pour 2015-2016, à savoir :

- Faire assurer une meilleure protection des dunes (ganivelles, panneaux,...)
- Une meilleure communication des éléments du PAPI par la CDC IO,
- faire réaliser une modélisation de notre secteur.

Le Plan d'actions 2015-2016 a été mis au vote et a été approuvé à l'unanimité des 85 membres présents et représentés.

## **7 / Appel à candidatures pour étoffer l'équipe**

Le Président a fait appel à candidature pour renforcer l'équipe actuelle.

Les candidatures de M. René Bailly et M. Michel Baudet ont été mis au vote et ont été approuvées à l'unanimité des 85 membres présents et représentés. Le président les a chaleureusement remerciés et l'assemblée les a applaudis.

## **8/ Adhésion à une fédération des Associations de l'Île d'Oléron**

Le Président a signalé le fait que 5 associations avaient les mêmes objectifs que les nôtres en matière de protection du littoral et qu'il serait préférable et plus efficace que nous nous regroupions en fédération pour avoir une meilleure unité d'action et une meilleure représentativité auprès des autorités.

L'adhésion à une fédération, si elle se crée, a été mise au vote et a été approuvée à l'unanimité des 85 membres présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20H30.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A Dolus d'Oléron, le 28 Juillet 2015

Le Président de séance

NAGEOTTE Jean-Claude

Le secrétaire de séance

BOUGNARD Valérie